

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-02-07

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 février 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Vincent Fontaine et Guy Larkin,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

EST ABSENT Monsieur D'Arcy Ryan

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011
4. Suites au procès-verbal du 10 janvier 2011
5. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2011
6. Suites au procès-verbal du 12 janvier 2011
7. Période de questions des visiteurs
8. Nomination substitut du maire à la MRC Memphrémagog
9. Mandat acquisition de terrains chemin Dunant
10. Politique de loisirs remboursement à 100 % de la surtaxe
11. Approbation du rapport d'entretien de la route verte
12. Subvention amélioration du réseau routier
13. Avis de motion règlement n° 2011-02
14. Adoption du premier projet de règlement n° 2011-02
15. Avis sur le projet de modification n° 10-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC
16. Projet nettoyage rivière Massawippi
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Clôture de la séance

11-02-07.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-02-07.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point « *Divers* » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.04 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-02-07.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2011

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2011

Aucune suite

11-02-07.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Mesdames Louise Lacombe et Roselyne Pion sont présentes et Messieurs André Croteau, Mario Brisebois et Thierry Gros sont présents.

Monsieur Croteau indique qu'il y a un chevreuil sur le chemin Capelton à la hauteur de Montjoye afin d'en aviser les autorités responsables.

Monsieur Gros demande des explications quant à la résidence en construction située au 3375, chemin Albert Mines avec trois (3) entrées électriques et Madame Lacombe demande des informations relatives au nouveau développement soit le Plateau Massawippi situé près de l'intersection chemin Capelton et chemin Vaughan.

11-02-07.08

NOMINATION DU SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC MEMPHÉMAGOG

ATTENDU qu'afin d'éviter toute situation problématique lors de vote à la séance de la MRC Memphrémagog lors du conseil des maires;

ATTENDU qu'une nomination d'un membre du conseil municipal lors de l'absence du maire au conseil de la MRC Memphrémagog est requise afin d'éviter de refuser le vote du membre du conseil non mandaté à remplacer le maire;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE Monsieur Martin Primeau est nommé en tant que substitut du maire lors de ses absences au conseil de la MRC Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-02-07.09

MANDAT ACQUISITION PARTIES DE TERRAINS CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la municipalité, afin de rendre conformes les emprises du chemin Dunant, doit se porter acquéreur de certaines parties de terrain situées en bordure du chemin Dunant;

ATTENDU QU' un mandat de négociation doit être donné afin de faire les acquisitions;

ATTENDU QU' un mandat de signature de document doit être donné afin de légaliser les acquisitions;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate la directrice générale Madame Liane Breton et le directeur des travaux publics à négocier pour et au nom de la municipalité, l'acquisition de parties de terrain requises pour la conformité des emprises du chemin Dunant;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Pierre A. Levac et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents d'acquisition des parties de terrain requises pour la conformité des emprises du chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-02-07.10

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES SURTAXES DE LOISIRS

ATTENDU QUE la politique de loisirs de La Municipalité du Canton de Hatley prévoit rembourser 50 % de la surtaxe liée à l'inscription d'activités de loisirs pour les résidents et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ annuellement par enfant;

ATTENDU QUE seuls les enfants âgés de moins de 18 ans résidant dans le Canton de Hatley sont admissibles à l'obtention d'un remboursement;

ATTENDU QUE la période financière débute le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. En dehors de cette période, les demandes de remboursement seront automatiquement refusées;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent augmenter le remboursement à 100 % de la surtaxe liée à l'inscription d'activités de loisirs pour les résidents de moins de 18 ans et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ annuellement par enfant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de rembourser 100 % de la surtaxe liée à l'inscription d'activités de loisirs pour les enfants de moins de 18 ans et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ annuellement par enfant;

ET RÉSOLU QUE la période financière demeure la même soit du 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année.

ET RÉSOLU QU'en dehors de cette période, les demandes de remboursement seront automatiquement refusées.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.11

APPROBATION DU RAPPORT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de la dite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation de gestion CHARMES en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité a présenté son rapport d'entretien pour l'année 2010;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve la rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2010 préparé par la Corporation de gestion CHARMES;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-02-07.12

SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QU'à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pierre Reid, le Ministère accorde à la municipalité une subvention d'un montant discrétionnaire de neuf mille dollars (9 000 \$) pour des travaux précis afin de soutenir nos efforts en matière de réfection et d'entretien de notre réseau routier ;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau routier municipal 2010-2011 ;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2010-2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le député Monsieur Pierre Reid des dépenses des travaux exécutés sur les chemins Hatley Acres et Dunant pour un montant de deux cent cinquante-huit mille, quatre cent vingt-neuf dollars (258 429 \$) conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-02

Vincent Fontaine donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-02 amendant le règlement de zonage n° 2000-08. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11-02-07.14

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-02 AMENDANT LE ZONAGE

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-02 amendant le règlement de zonage n° 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.15

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°10-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

Le conseil municipal donne son avis favorable à la MRC Memphrémagog pour un projet d'amendement au schéma d'aménagement pour le secteur longeant le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-02-07.16

PROJET DE NETTOYAGE RIVIÈRE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE les Cadets de l'Armée canadienne offre une journée nettoyage de la rivière Massawippi dans un premier but environnemental et ainsi aider à préserver la qualité de ladite rivière;

ATTENDU QUE cette journée nettoyage serait le 27 août prochain de 9 h à 13 h et que les citoyens seront invités à participer à cette action environnementale;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement a présenté le projet au conseil municipal et approuve le but visé par cette activité;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'environnement de la municipalité, le conseil municipal accepte et approuve le projet de nettoyage de la rivière Massawippi par les Cadets de l'Armée canadienne avec un budget d'environ 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201100029 et 201100090	209 160,58 \$
Salaires janvier 2011	12 638,70 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 8 février janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.18

CORRESPONDANCE

Corporation CHARMES
MDDEP matières résiduelles
Recycle Québec, compensation 5 519, 86\$
MRC Memphrémagog, ristourne SQ

11-02-07.19

DIVERS

Aucun point apporté.

11-02-07.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale